

## RAPPORT D'ÉVALUATION FINALE

### Projet :

**« Réduction des inégalités Femmes/Hommes à travers la facilitation de l'accès à la justice des victimes de violences basées sur le genre (VBG) dans les régions du Centre-nord et de l'Est du Burkina Faso »**

**MARS 2025**

## SOMMAIRE

<b>I. INTRODUCTION</b> .....	5
<b>II. CONTEXTE ET L'INTERVENTION</b> .....	5
2.1 Contexte du projet.....	5
2.2. Contexte de l'évaluation finale.....	7
2.2.1. Objectif de l'évaluation.....	7
2.2.2. Critères de l'évaluation.....	8
2.2.3. Rappel des recommandations de l'évaluation à mi-parcours .....	8
<b>III. METHODOLOGIE</b> .....	9
3.1. Processus d'évaluation.....	9
3.2. Méthodes de collecte et d'analyse des données.....	10
<b>IV. ANALYSE DE L'INFORMATION RECUEILLIE</b> .....	11
<b>V. RESULTATS DE L'EVALUATION</b> .....	13
5.1 Analyse de la pertinence du projet.....	13
5.2 Analyse de la cohérence .....	14
5.3. Analyse de l'efficacité du projet .....	17
5.4. Analyse de l'efficience du projet .....	20
5.5. Analyse des effets/impacts du projet .....	21
5.6. Durabilité des effets du projet.....	22
<b>VI. APPRENTISSAGES : BONNES PRATIQUES ET ENSEIGNEMENTS TIRES</b> .....	23
6.1 Bonnes pratiques .....	23
6.2 Leçons apprises.....	24
<b>VII. DIFFICULTES RELEVÉES</b> .....	24
<b>VIII. RECOMMANDATIONS</b> .....	25
<b>IX. CONCLUSION</b> .....	26
<b>X. ANNEXES</b> .....	28

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

<b>SIGLES</b>	<b>DEFINITIONS</b>
<b>BN</b>	Beog Neere
<b>CAD</b>	Comité d'aide au développement
<b>CQDJ</b>	Centre pour la Qualité du Droit et la Justice
<b>EF</b>	Expertise France
<b>FGS</b>	Fond Genre Sahel
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>OSC</b>	Organisation de la Société Civile
<b>PNDES</b>	Plan National de Développement Economique et Social
<b>VBG</b>	Violences Basées sur le Genre

## RESUME EXECUTIF

Le contexte du genre au Burkina Faso reste marqué par des discriminations au détriment des femmes et des filles. En ce qui concerne les violences, les femmes représentent au moins les deux tiers des victimes des violences de toutes sortes et plus d'une femme sur trois (37 %) a été victime de violence domestique au cours de sa vie. Le projet « Réduction des inégalités Femmes/Hommes à travers la facilitation de l'accès à la justice des victimes de violences basées sur le genre (VBG) dans les régions du Centre-nord et de l'Est du Burkina Faso intervient dans un contexte où le pays est durement secoué par une crise sécuritaire ayant engendré de nombreux déplacements des populations. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, il s'est agi de sensibiliser et faciliter l'accès à la justice des personnes victimes de violences basées sur le genre par l'entremise des cliniques juridiques dans les deux zones cible du projet. Un ensemble d'acteurs, parties prenantes du projet (Consortium CQDJ-Beog Neéré, acteurs judiciaires ; leaders communautaires, autorités locales) ont chacun contribué à la mise en œuvre des actions prévues à travers trois résultats majeurs que sont :

- *Résultat 1*: L'assistance juridique et judiciaire est délivrée aux victimes de VBG au travers des cliniques juridiques.
- *Résultat 2* : Les capacités techniques en matière de genre et les capacités organisationnelles du CQDJ et de Beog Neere sont durablement améliorées.
- *Résultat 3* : les bonnes pratiques en matière d'égalité de genre sont capitalisées et partagées ainsi que la coordination entre les organisations est renforcée.

La mission d'évaluation a privilégié la combinaison de méthodes qualitatives et quantitative, la revue de littérature pour mesurer l'atteinte ou pas des résultats escomptés. Les données collectées ont fait l'objet de traitement et d'analyse suivant les critères de la pertinence, de la cohérence, de l'efficacité, de l'efficience, de l'impact et de la durabilité.

**Sur la pertinence**, l'évaluation conclut que le projet est très pertinent car il répond aux besoins des bénéficiaires que sont les victimes de VBG des régions du Centre-nord et de l'Est. Les objectifs du projet sont en alignement avec les politiques et stratégies nationales tel que le PNDES et apporte une contribution au PNDES 2021-2025, secteur « Justice et droits humains » et la stratégie nationale genre 2020-2024.

**Sur la cohérence** : nous pouvons dire que le projet est un projet genre transformateur qui a contribué à l'éradication des causes sous-jacentes des inégalités hommes/femmes et fournir l'accompagnement nécessaire pour leur réhabilitation.

**Sur l'efficacité** : les objectifs du projet sont atteints en termes d'efficacité, avec la majorité des activités réalisées (98%). Bien que certaines insuffisances aient été relevées, tels que l'absence de cadre approprié pour les activités des Assistants juridiques notamment le manque de local, l'absence de site officiel de PDI à Fada N'Gourma en début de projet rendant difficile le monitoring des cas de VBG, et la

décision de suspension des financements à l'endroit des OSC, la performance du projet est fort appréciable.

**Sur l'efficience** : En nous référant sur les différents taux de consommations budgétaires (99,9%), et sur les données collectées auprès des différentes parties impliquées dans la mise en œuvre du projet, il y a lieu de confirmer l'efficience des résultats d'autant plus que les bénéficiaires eux-mêmes ont exprimé leur satisfaction par rapport aux différentes actions planifiées et réalisées en matière de référencement des victimes de VBG, de renforcement de capacités des parties prenantes du projet et de sensibilisation des populations.

**Sur l'impact** : l'ensemble des effets combinés du projet ont permis une transformation notable des mentalités et plus de possibilités aux victimes de VGB pour dénoncer et se faire prendre en charge. En facilitant l'accès aux services on note une meilleure prise en charge des femmes d'où une réduction des inégalités homme femme.

La mission d'évaluation, après avoir exploité les rapports d'activités, les données de l'enquête attestent que le projet « Réduction des inégalités Femmes/Hommes à travers la facilitation de l'accès à la justice des victimes de violences basées sur le genre (VBG) dans les régions du Centre-nord et de l'Est du Burkina Faso » est recevable. Le projet a atteint des résultats appréciables malgré les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et le contexte sécuritaire difficile.

## **I. INTRODUCTION**

Les inégalités de genre et les violences basées sur le genre (VBG) représentent des défis majeurs à la réalisation des droits humains et au développement durable. Des actions stratégiques sont nécessaires pour promouvoir l'égalité entre les sexes et prévenir les violences de genre. La facilitation de l'accès à la justice des victimes de VBG est une priorité urgente, nécessitant une approche coordonnée impliquant des efforts de sensibilisation sur les bonnes pratiques en matière d'égalité, d'assistance juridique et psychosociale aux victimes.

C'est en ce sens que le projet « Réduction des inégalités Femmes/Hommes à travers la facilitation de l'accès à la justice des victimes de violences basées sur le genre (VBG) dans les régions du Centre-nord et de l'Est du Burkina Faso » est mis en œuvre par le Centre pour la Qualité du Droit et la Justice (CQDJ), en consortium avec Beog Neere et avec l'appui technique et financier du Fond Genre Sahel (FGS) d'Expertise France (EF).

Le projet vise globalement à contribuer à la réduction des inégalités Femmes/Hommes à travers la facilitation de l'accès à la justice des victimes de VBG dans les régions du Centre-nord et de l'Est du Burkina Faso. Plus spécifiquement, il s'agit d'abord de fournir une assistance juridique, judiciaire et psychosociale aux victimes de VBG à travers la mise en place de cliniques juridiques au sein des sites de déplacés internes en vue de rendre celles-ci capables de réclamer leurs droits.

Le projet qui arrive à terme doit faire l'objet d'une évaluation afin de mesurer les progrès réalisés puis d'identifier les forces et les faiblesses et aboutir à des recommandations stratégiques pour une meilleure réduction des inégalités Femmes/Hommes au Burkina Faso.

## **II. CONTEXTE ET L'INTERVENTION**

### **2.1 Contexte du projet**

Le projet « Réduction des inégalités Femmes/Hommes à travers la facilitation de l'accès à la justice des victimes de violences basées sur le genre (VBG) dans les régions du Centre-nord et de l'Est du Burkina Faso » intervient dans un contexte où le pays est durement secoué par une crise sécuritaire ayant engendré de nombreux déplacements des populations. Les femmes se retrouvent au cœur de cette crise qui traversent la société burkinabé et se retrouvent être les plus impactées par les violences basées sur le genre. Le contexte du genre au Burkina Faso reste marqué par des discriminations au détriment des femmes et des filles. En ce qui concerne les

violences, les femmes représentent au moins les deux tiers des victimes des violences de toutes sortes et plus d'une femme sur trois (37 %) a été victime de violence domestique au cours de sa vie. Les femmes sont ainsi exposées aux violences dans leur village d'origine, pendant les déplacements et dans les sites accueillant les personnes déplacées (étude SIGI Burkina Faso, 2017).

Les inégalités de genre et les violences basées sur le genre représentent des défis majeurs à la réalisation des droits humains et au développement durable. L'accès à la justice et à une prise en charge juridique et psychosociale des victimes s'avère indispensable dans la lutte contre les violences basées sur le genre. Aussi, des actions stratégiques sont nécessaires pour promouvoir l'égalité entre les sexes et prévenir les violences de genre. Parmi ces actions, la facilitation de l'accès à la justice des victimes de VBG est une priorité urgente, nécessitant une approche coordonnée impliquant des actions combinées entre plusieurs acteurs en matière d'égalité, d'assistance juridique et judiciaire aux victimes. Le Centre pour la Qualité du Droit et la Justice dans sa vision de faire du droit un formidable instrument de changement social, en consortium avec Beog Neere, met en œuvre le projet de « Réduction des inégalités Femmes/Hommes à travers la facilitation de l'accès à la justice des victimes de violences basées sur le genre (VBG) dans les régions du Centre-nord et de l'Est du Burkina Faso » avec l'appui technique et financier du Fonds d'appui à des initiatives innovantes visant à renforcer l'égalité femmes hommes au Sahel (FGS – Fonds genre Sahel) mis en œuvre par Expertise France et financé par l'Agence Française de Développement. Le FGS fait partie du Partenariat EDIFIS, une initiative régionale de l'AFD dans les 6 pays du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad) qui a pour objectif d'amplifier l'action de l'AFD en matière d'égalité et de genre, en complémentarité avec celles menées par les différents acteurs du développement et les autres bailleurs, notamment l'Alliance

Sahel. Ainsi, le FGS se veut une offre de réponses aux préoccupations et enjeux de genre dans les six pays d'intervention à travers l'appui à des projets innovants et structurants en accompagnement aux acteurs de la société civile locale, visant à contribuer à la réduction des inégalités de genre.

S'inscrivant dans cette logique, le projet du CQDJ vise globalement à contribuer à la réduction des inégalités Femmes/Hommes à travers la facilitation de l'accès à la justice des victimes de VBG dans les régions du Centre-nord et de l'Est du Burkina Faso.

Plus spécifiquement, il s'agit pour le projet de fournir une assistance juridique, judiciaire et psychosociale aux victimes de VBG à travers la mise en place de cliniques juridiques au sein des sites de déplacés internes.

Le projet s'est fixé les objectifs suivants :

**OS1:** Fournir une assistance juridique, judiciaire et psychosociale aux victimes de VBG à travers la mise en place de cliniques juridiques au sein des sites de déplacés internes en vue de rendre celles-ci capables de réclamer leurs droits.

**OS2:** Améliorer durablement les capacités techniques en matière de prise en compte du genre et les capacités organisationnelles du CQDJ et de Beog Neere.

**OS3:** Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques en matière d'égalité de genre et renforcer la coordination entre les organisations intervenant dans le domaine

Après deux années et demi de mise en œuvre et après une évaluation à mi-parcours et la mise en œuvre d'un paquet d'activités, une évaluation finale externe a été commanditée par le consortium CQDJ et Beog Neere afin d'analyser en profondeur la performance du projet, d'identifier les forces et les faiblesses, et de formuler des recommandations pour améliorer l'efficacité des futures interventions.

## **2.2. Contexte de l'évaluation finale**

### **2.2.1. Objectif de l'évaluation**

L'objectif global de cette évaluation finale est d'apprécier la mise en œuvre technique du projet afin de mesurer les progrès réalisés puis d'identifier les forces et les faiblesses et aboutir à des recommandations stratégiques pour une meilleure réduction des inégalités Femmes/Hommes à travers la facilitation de l'accès à la justice des victimes de violences basées sur le genre dans les régions du Centre-nord et de l'Est.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Evaluer l'efficacité et l'efficience, la pertinence et la durabilité des interventions du projet en mesurant leurs effets/impacts sur les bénéficiaires et la communauté ;
- Evaluer les acquis du projet en termes de changements induits de la mise en œuvre des activités du projet dans les zones d'intervention ;
- Evaluer la situation des indicateurs du projet ;
- Identifier les forces, les faiblesses et les défis rencontrés dans l'atteinte des résultats attendus ;
- Proposer des recommandations pour améliorer les futures interventions, renforcer la coordination des acteurs et assurer la durabilité des actions mises en œuvre ;
- Capitaliser les bonnes pratiques et les leçons apprises, en vue d'une meilleure répliquabilité et d'une optimisation des ressources.

## 2.2.2. Critères de l'évaluation

Les critères d'évaluation qui ont été utilisés dans la présente prestation sont celles définies par l'OCDE/CAD et qui ont été stipulés par le commanditaire à savoir :

**La pertinence** : l'évaluation s'est attelée à analyser la pertinence du projet afin de mesurer le degré de correspondance des objectifs du projet par rapport aux besoins réels des bénéficiaires, aux orientations politiques nationales en matière d'égalité de genre, aux priorités globales.

**La cohérence** : apprécie la mesure dans laquelle l'intervention est compatible avec les autres interventions menées au sein d'un pays, d'un secteur ou d'une institution.

**L'efficacité** : ce critère vérifie la mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention ont été atteints et le degré d'efficacité de l'engagement par rapport aux objectifs, et des résultats obtenus.

**L'efficience** : l'efficience fait référence à l'utilisation rationnelle des moyens (financier, humain et organisationnel) mis à la disposition du projet et vise à analyser si les objectifs ont été atteints à moindre coût.

**L'impact** : ce critère permet d'apprécier les changements majeurs et importants intervenus dans la vie des bénéficiaires (positifs ou négatifs, directs ou indirects) à la suite des interventions du projet dans les deux régions. Il permet d'apprécier les effets produits dans la vie des bénéficiaires et d'identifier les changements pour venir à bout des violences basées sur le genre.

**La durabilité** : ce critère mesure la durabilité des effets positifs du projet et la pérennité de l'intervention à la fin du projet.

## 2.2.3. Rappel des recommandations de l'évaluation à mi-parcours

Dans la mise en œuvre du projet, une évaluation à mi-parcours a été faite en septembre 2024 dans le sens d'améliorer les interventions menées dans les régions concernées, d'évaluer l'évolution de l'atteinte des résultats et d'identifier les défis rencontrés.

Cet exercice a permis de recueillir les observations et les recommandations des parties prenantes afin d'ajuster les stratégies mises en œuvre et d'améliorer l'efficacité du projet. Il s'agissait également d'améliorer la prise en charge des victimes de violences basées sur le genre, tout en tenant compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes. Les principales recommandations se résument à :

- l'identification d'un espace sûr et confidentiel pour les cliniques juridiques ;

- la promotion de la masculinité positive (homme champion), en créant un vivier d'hommes modèles qui pourront inspirer et promouvoir des comportements égalitaires au sein des communautés ;
- la fourniture de kit minimum en réponse aux sollicitations des besoins urgents des personnes déplacées internes.

Au cours de l'évaluation finale, on constate que ces recommandations sont partiellement mises en œuvre. En effet, un lieu approprié, sûr garantissant la confidentialité dans le travail au sein des cliniques juridiques demeure un défi à relever.

### **III. METHODOLOGIE**

Sur la base des objectifs de l'évaluation et, à partir des éléments clés du mandat, la conception de l'évaluation a été bâtie autour des critères classiques d'évaluation, à savoir, la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité. C'est donc ce cadre d'évaluation qui a constitué la base de recherche et de questionnement critique tout au long du processus. C'est également, à partir de ce cadre que les guides d'entretiens ont été élaborés et validés avec le CQDJ.

#### **3.1. Processus d'évaluation**

Le processus d'évaluation a été structuré autour des étapes clés suivantes :

- ***Tenue de la réunion de cadrage***

Une réunion de cadrage a été organisée le 07 février 2025 sous l'égide du CQDJ. Elle a été l'occasion pour les Consultant.e.s de présenter la méthodologie qu'il se propose d'utiliser pour conduire à bien la mission et partant, d'apporter des éléments de réponses aux questions d'évaluations formulées.

Cette rencontre a également permis de valider la méthodologie de collecte des données, le calendrier détaillé de réalisation de la mission et de clarifier les attentes.

Aussi, la rencontre de cadrage a permis de solliciter auprès du Commanditaire, toute la documentation disponible (le document du Projet, les Plans de travail annuels, les rapports d'activités, le rapport d'évaluation à mi-parcours, le cadre de résultats du Projet, etc.).

- ***Revue documentaire***

Il s'est agi, d'exploiter la documentation pertinente (documents de projet, rapports d'activités et de missions, rapport de l'évaluation à mi-parcours, etc.) pour mieux cerner le champ de l'évaluation et avoir une plus grande maîtrise des domaines clés concernés.

- **Les entretiens**

Les entretiens ont été effectués auprès des parties prenantes du projet notamment, le Staff du CQDJ et Béog Neéré, les OSC participantes, les Leaders communautaires, les services judiciaires, les bénéficiaires (victimes de VBG), les cliniques juridiques etc. Des enquêteurs résidents dans chacune des régions ont été mobilisés pour effectuer les entretiens.

- **Analyse et interprétation des données**

Les données collectées ont fait l'objet de traitement et d'analyse suivant les critères de la pertinence, de l'efficacité, de la cohérence de l'efficience, de l'impact et de la durabilité. L'analyse a aussi permis, d'examiner les acquis du projet en termes de changements induits dans les zones d'intervention ; d'identifier les forces, les faiblesses/défis rencontrés dans l'atteinte des résultats attendus, et proposer des recommandations pour améliorer les futures interventions. L'équipe de consultant.e.s, comportant un Statisticien/Informaticien s'est chargé du traitement et l'analyse des données grâce au logiciel R.

- **Élaboration du draft de rapport**

Les informations collectées, exploitées et analysées ont été compilées et systématisées pour produire un rapport provisoire qui a été soumis au CQDJ pour amendement.

- **Élaboration du rapport final**

À la suite des différents amendements, observations et suggestions, les commentaires reçus ont enfin été analysés et intégrés, dans la mesure du possible, pour produire la version finale du rapport qui a été transmis au CQDJ pour validation.

### **3.2. Méthodes de collecte et d'analyse des données**

Les données ont été collectées à travers principalement les entretiens individuels approfondis. En effet, en raison des délais assez courts impartis à la mission et aux moyens limités mis à disposition combinés aux difficultés liées à l'obtention des autorisations pour ce type d'enquête, la méthode de collecte par échantillonnage n'a pas été préconisée. Dans ce genre d'exercice, le choix raisonné des personnes à interviewer se fait suivant une démarche orientée et délibérée, étant entendu que dans ce cas de figure, les informateurs clés sont connus d'avance.

Les entretiens individuels ont concerné les acteurs clés à savoir : le staff du CQDJ et Béog Neéré, les OSC participantes, les leaders communautaires, les services

judiciaires, les bénéficiaires (victimes de VBG) et les cliniques juridiques.

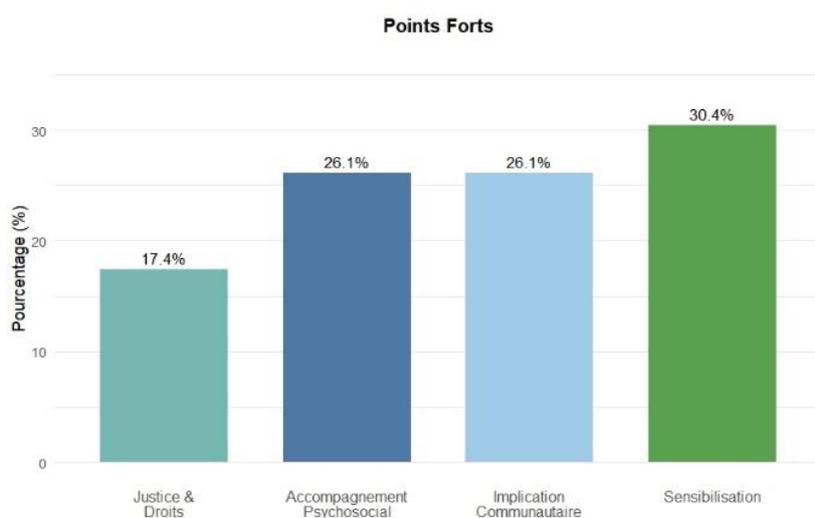
Le choix des personnes pour les entretiens a été effectué de concert avec le CQDJ. Une liste de personnes à rencontrer impliquées dans la mise en œuvre du projet a été proposée dans ce cadre. Des guides d'entretiens ont été élaborés et validés par le CQDJ pour servir de fil conducteur aux échanges.

Les données qualitatives collectées ont été combinées, à chaque fois que de besoin, à des données quantitatives pour mieux documenter les énoncés évaluatifs. Les résultats de ces analyses sont le fruit d'un croisement des informations tirées des entretiens et des interprétations de la mission d'évaluation.

#### **IV. ANALYSE DE L'INFORMATION RECUEILLIE**

Les données ont essentiellement été traitées à travers la méthode de rapprochement et l'analyse de textes. En sus de cela, nous avons utilisé Excel et le logiciel R pour dégager les graphiques concernant les termes clés ressortis lors des entretiens par région. Ainsi, les données ont été traitées en tenant compte des acquis, des défis et recommandations clés formulées par les personnes interviewées. Le rapport global de l'évaluation a donc été rédigé sur la base des données recueillies et analysées.

##### **Graphique N°1 : Analyse des acquis du projet**



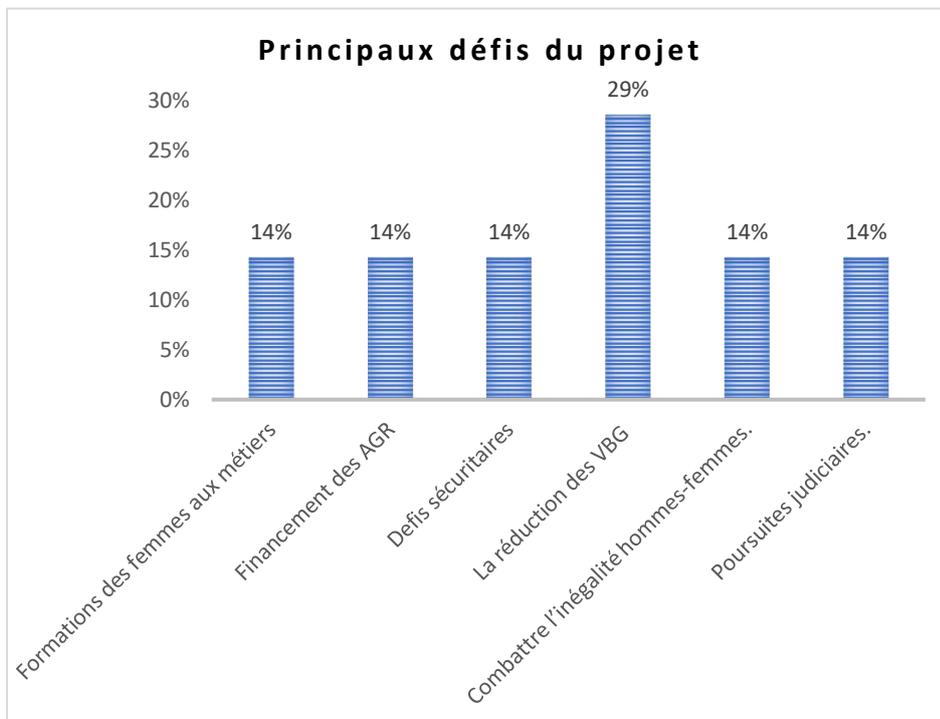
humains rapporté par 17,4% des répondant.e.s ;

L'ensemble des personnes rencontrées ont noté des points forts du projet en termes d'acquis pour l'atteinte des objectifs du projet. Les principales sont ceux qui ont été mentionnées par la plupart des enquêtés. Il s'agit des suivants :

-L'accès à la justice et le renforcement des droits

- L'accompagnement psychosocial, mentionné par 17% des personnes rencontrées ;
- L'implication communautaire à savoir la participation des leaders communautaires, rapporté par 26,1% vient en deuxième position ;
- Les sensibilisations qui ont été rapporté par le plus de personnes rencontrées soit 30,4%, vient en première place.

### **Graphique N°2 : les défis du projet**

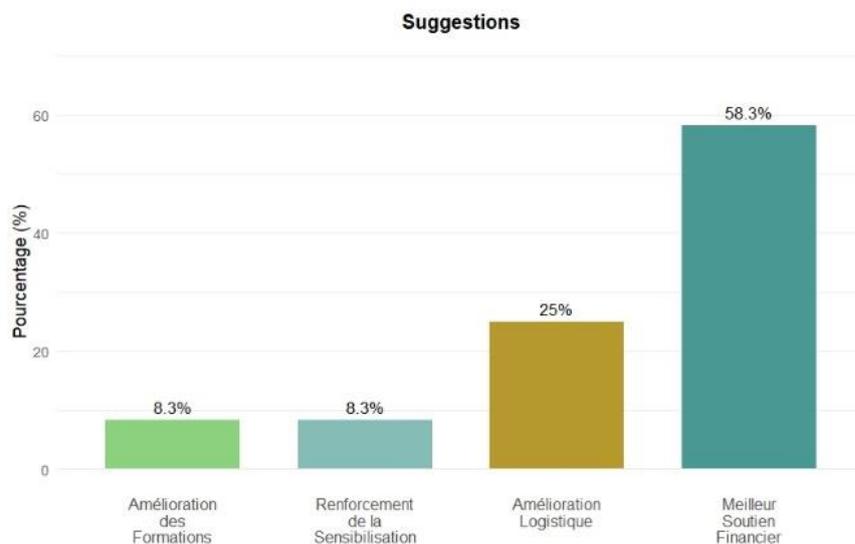


Bien que le projet soit positivement apprécié, on note quelques défis à relever. Il s'agit essentiellement de :

- La réduction des VBG notifié par la plupart des personnes rencontrées soit 29%. En plus de ce défi nous avons la formation et le

financement des AGR, le problème sécuritaire et la méconnaissance des modes opératoires pour les poursuites judiciaires soit 14% par thématique citée.

### Graphique N°3 : les suggestions pour une amélioration future



La principale suggestion est rapportée par 58,3% des répondants qui souhaitent un meilleur soutien financier aux femmes victimes de VBG. 25% proposent une amélioration de la logistique. Et 8,3% souhaitent un renforcement des activités de sensibilisation. Enfin

8,3% voudraient une amélioration des formations.

## V. RESULTATS DE L’EVALUATION

### 5.1 Analyse de la pertinence du projet

Elle consiste à apprécier la corrélation entre les objectifs du projet et les besoins des bénéficiaires ; ainsi que la corrélation entre les objectifs du projet et les orientations nationales de développement.

Le Burkina Faso a ratifié plusieurs conventions des Droits Humains. Cependant on note plusieurs obstacles qui entravent encore l’épanouissement des femmes et filles sur le plan socio-culturel, politique, économique et sanitaire en dépit d’un environnement institutionnel, juridique et législatif favorable à la promotion des droits des femmes et filles. Cette situation s’est encore détériorée en raison du contexte d’insécurité. Le projet contribue à la réduction des inégalités entre homme et femmes. Ainsi, plusieurs catégories de bénéficiaires ont été ciblées à travers ses interventions. Il s’agit des personnes déplacées internes victimes de VBG, les leaders communautaires, les OSC et les acteurs judiciaires.

En effet, les besoins des bénéficiaires du projet ont essentiellement été pris en compte et ont porté sur des activités de sensibilisation, d’accompagnement psycho-sociale, médicale et d’assistance juridique et judiciaire.

Pour l'ensemble des répondant.e.s, les objectifs du projet sont très clairs, réalistes et pertinents compte tenu du public cible (victime de VBG).

*Témoignages : Assistant juridique centre nord « En pratique, c'est un projet qui répondait aux attentes des PDI femmes, puisqu'elles ont beaucoup apprécié l'initiative et font souvent des recommandations de thèmes de sensibilisations à l'endroit des hommes ».*

*Victime VBG centre-nord « C'est une bonne prise en charge. Oui, mes besoins ont été comblés ».*

**Conclusion sur la pertinence :** le projet est très pertinent car il répond aux besoins des bénéficiaires que sont les victimes de VBG des régions du Centre-nord et de l'Est. Les objectifs du projet sont en alignement avec les politiques et stratégies nationales tel que le PNDES et apporte une contribution au PNDES 2021-2025, secteur « Justice et droits humains » ; en outre avec la stratégie nationale genre 2020-2024.

## 5.2 Analyse de la cohérence

Cette section analyse la cohérence d'ensemble du projet mis en œuvre par le consortium CQDJ et Beog Neere. Les différentes logiques qui ont été définies en termes de logique globale d'intervention, d'approche de mise en œuvre et la nature des activités mises en œuvre.

L'évaluation note avec satisfaction que le projet « Réduction des inégalités Femmes/Hommes à travers la facilitation de l'accès à la justice des victimes de violences basées sur le genre (VBG) » dans sa pertinence, sa conception, son élaboration et sa stratégie de mise en œuvre comporte une cohérence qui lui a permis d'atteindre des résultats significatifs en matière de sensibilisation, d'accompagnement des victimes de VBG.

*Cohérence de la logique d'intervention :* l'analyse des documents projet montre que la logique d'intervention du projet comporte une cohérence dans la logique d'intervention à partir des aspects suivants :

- le contexte et les objectifs du projet ;
- le cadre logique qui donne une photographie d'ensemble du projet et comportant des indicateurs de mesure de rendements clairement définis.

*Cohérence de l'approche de mise en œuvre* : pour la mise en œuvre du présent projet, trois types d'activités ont été développés :

- l'assistance juridique, judiciaire et psychosociale au profit des personnes victimes de VBG ;
- le renforcement de capacité des structures de mise en œuvre du projet ;
- la capitalisation des résultats de l'intervention.

Le dispositif mis en place (binôme assistance psychosocial et assistance juridique dans l'animation des cliniques juridiques s'est révélé pertinent pour renforcer l'accès à la justice des victimes de VBG.

Les sensibilisations, les émissions radio ont permis de renforcer les connaissances d'une grande partie des populations dans les deux régions sur les VBG.

L'approche focus group s'est révélée efficace afin d'avoir une plus grande écoute des personnes déplacées internes, ce qu'elles vivent comme difficultés. Cette approche permet par la suite d'organiser des écoutes individualisées pour ceux et celles qui le souhaitent.

*Cohérence des activités avec les défis majeurs, prise en compte du genre, égalité entre femme et homme* : le projet « Réduction des inégalités Femmes/Hommes à travers la facilitation de l'accès à la justice des victimes de violences basées sur le genre (VBG) dans les régions du Centre-nord et de l'Est du Burkina Faso » est dans sa conception initiale un projet genre sensible à travers l'analyse du contexte des inégalités hommes/femmes, l'environnement socio-culturel qui créent ses inégalités, la définition des cibles notamment les personnes les plus vulnérables (les personnes déplacées internes victimes de violences basées sur le genre).

Conscient de l'ampleur des inégalités de genre, le gouvernement du Burkina Faso déploie des efforts avec l'appui de la communauté internationale pour lutter contre les inégalités de genre qui portent atteinte aux droits des femmes et des filles. Ainsi, dans le Plan national de développement économique et social 2021-2025 (PNDES-II), l'équité et la promotion du genre sont des principes directeurs. La Stratégie nationale genre 2020-2024 donne les grandes orientations pour les interventions en faveur de l'égalité des sexes.

Le projet s'intègre parfaitement dans l'axe stratégique 1 de la stratégie nationale genre stipulé comme suit « **Les femmes et les hommes ont plus accès égal aux services de la justice** », il s'agit pour cet axe de renforcer les connaissances des femmes et des jeunes filles sur leurs droits aux services juridiques par l'organisation d'activités de sensibilisation et de formation, de mise à disposition des textes à tous les acteurs intervenant dans le domaine de la promotion des droits. Les actions porteront également sur les appui-conseils, l'assistance, l'accompagnement et l'orientation des femmes usagers des services juridiques pour qu'elles puissent bénéficier des différentes prestations ».

Une conception sensible au genre doit permettre d'obtenir des avantages équitables pour les femmes et les hommes. L'objectif est de garantir que les femmes et les hommes bénéficient d'opportunités équitables de participer, de contribuer et d'en tirer profit. C'est ce à quoi le projet s'est attelé durant la période de mise en œuvre dans les deux régions à offrir les mêmes conditions d'accès aux services. La prise en compte des hommes et des femmes dans les activités de sensibilisation vise à créer une transformation des perceptions, comportements et attitudes sources ou causes d'inégalité homme/femme. On note que le projet a également accordé une attention à la masculinité positive afin de faire des hommes et des garçons des alliés dans la lutte contre les violences basées sur le genre.

*Selon les responsables du projet, « Une analyse des besoins à travers des revues documentaires a été réalisée en amont en intégrant une approche sensible au genre, permettant d'identifier les défis spécifiques auxquels sont confrontés les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap. Cela a permis d'adapter les interventions aux réalités des bénéficiaires ».*

*Aussi « des indicateurs de suivi sensibles au genre » ont été intégrés afin d'évaluer l'impact du projet sur les différentes catégories de bénéficiaires. La collecte de données désagrégées par sexe, âge et situation de handicap a permis une meilleure analyse des progrès et des défis.*

L'évaluation note que malgré l'existence d'une analyse des besoins ainsi que des indicateurs genre, la désagrégation des données selon le genre, la nature de la violence, le type de référencement n'a pas été rigoureuse et documenté tout au long du projet.

**Conclusion sur la cohérence** : nous pouvons dire que le projet est un projet genre transformateur qui a contribué à l'éradication des causes sous-jacentes des inégalités hommes/femmes et fournir l'accompagnement nécessaire pour leur réhabilitation.

Toutefois, des défis subsistent, notamment en ce qui concerne la lutte contre les barrières socioculturelles qui freinent encore l'accès des femmes et des filles aux services de justice au regard du faible taux de recours à la justice (soit 3 dans la région du Centre-nord ; 02 dans la région de l'Est, ce qui représente pour l'ensemble du projet un nombre global de 05).

### 5.3. Analyse de l'efficacité du projet

**Analyse du niveau de réalisation des activités** : Plusieurs activités concourant à l'atteinte des objectifs/résultats ont été mises en œuvre. Les entretiens montrent un bon niveau de mise en œuvre des activités. A mi-parcours le taux d'exécution était estimé à 73% (Rapport évaluation à mi-parcours). Au cours de l'année 2023, sur treize (13) activités planifiées, neuf (09) ont pu se réaliser soit 69%. Dans le rapport annuel 2024 sur 12 activités prévus huit (08) ont été réalisés soit un taux d'exécution de 67%. Le taux d'exécution à la fin du projet est estimé à **98%**. On note une très bonne performance des résultats :

**R1.** L'assistance juridique et judiciaire est délivrée aux victimes de VBG à travers des cliniques juridiques avec un taux d'exécution de 91%.

**R2.** Les capacités techniques en matière de genre et les capacités organisationnelles du CQDJ et de Beog Neere sont durablement améliorées soit 100% chacun ;

**R3.** Les bonnes pratiques en matière d'égalité de genre sont capitalisées et partagées ainsi que la coordination entre les organisations est renforcée soit 95%.

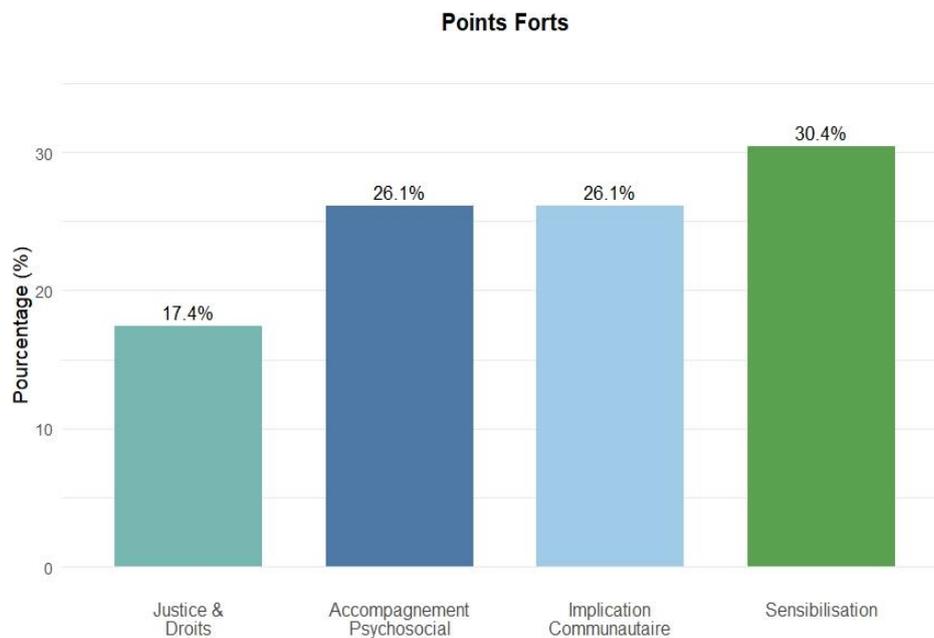
L'analyse de ce critère se fonde sur les données qualitatives issues des entretiens mais également de la revue documentaire (rapports annuels 2023 et 2024 et rapport de l'évaluation à mi-parcours, etc.).

De façon globale, les activités mises en œuvre se sont déroulées normalement avec un bon suivi-évaluation des actions et progrès réalisés (des missions de suivi ont été réalisées assorties de rapports et un atelier d'évaluation à mi-parcours. Cependant on note un manque d'étude de base ce qui aurait dû fournir des données de référence pour mieux apprécier les performances.

L'Assistant juridique du Centre-nord déclare avoir réalisé « *Assistance juridique et judiciaire des victimes notamment les conseils juridiques, les dépôts de plaintes et la sensibilisation de masse sur les infractions de VBG, les sanctions, les procédures judiciaires* ». On note quelques différences dans l'offre de services par région. L'Assistant juridique de la région de l'Est affirme que « *Tout au long du projet, les victimes de VBG ont bénéficié de la prise en charge juridique ; la prise en charge judiciaire ; la prise en charge psychosociale et la prise en charge médicale.* ». En effet, des propos on note des actions similaires pour les deux régions en dehors de la prise en charge médicale notifié dans la région de l'Est.

Le niveau de réalisation ainsi que l'implication des acteurs dans la mise en œuvre des activités ont été très apprécié par les répondants. Par exemple, ce leader communautaire de la région de l'Est a apprécié positivement « *les approches et activités du projet qui ont été les plus efficaces pour favoriser la mobilisation sociale et les changements de comportement, ce sont l'organisation des Focus Group ; les théâtres-forums ; les émissions radiophoniques* ». En outre, on note que « *Les focus groupes et les sensibilisations de masse* » sont également apprécié (propos d'un leader communautaire de la région de l'Est).

Les actions de plaidoyer et formations au profit des leaders coutumiers et religieux ; des acteurs de la chaîne pénale (policiers, gendarmes, juges, greffiers), des agents de santé et de l'action sociale ont favorisé l'engagement des autorités locales. L'implication des acteurs communautaires et des Assistants juridiques ainsi que les leaders communautaires ont été des facteurs de succès du projet. Ces activités ont été fort appréciées par les acteurs eux-mêmes et également par les bénéficiaires en témoigne le message suivant d'une survivante deVBG de la région de l'Est « *Les leaders communautaires ont beaucoup contribué à la transmission des messages de sensibilisation ; Ils appuyaient également les victimes et leurs familles avec des conseils* ».

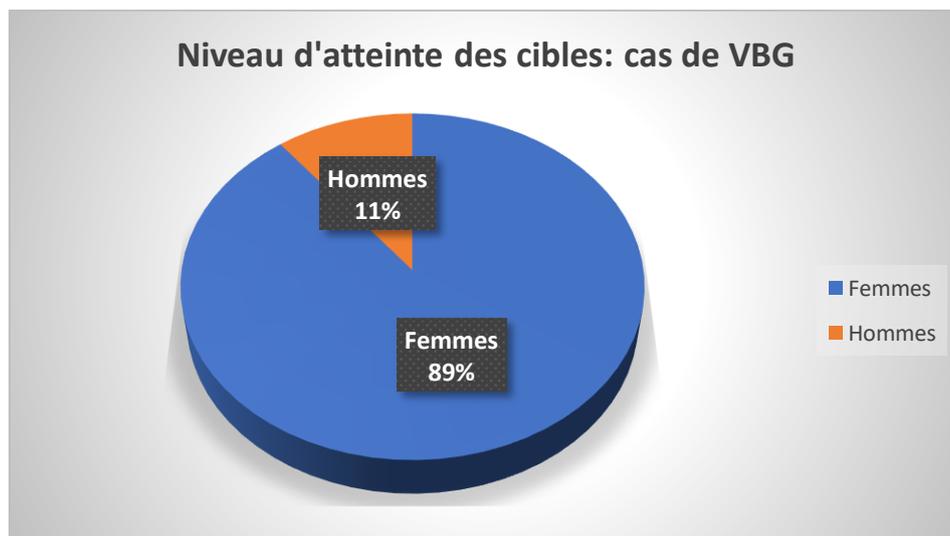


L'analyse du graphique ci-dessus sur les acquis du projet montre que la majorité des répondant.e.s apprécie les activités de sensibilisation soit 30% des répondant.e.s. *selon un répondant, leader communautaire « les focus groupes et les sensibilisations de masse »* sont des activités du projet qui ont été les plus efficaces pour favoriser la mobilisation sociale et les changements de comportement. Une victime se prononce sur les sensibilisations en ces termes « *J'ai été sensibilisé, Ils m'ont également donné des conseils sur mes droits et la possibilité de m'accompagner si je souhaite faire prévaloir mes droits, et des conseils réconfortants* ».

L'implication communautaire a été citée par 26% des répondant.e.s comme une approche efficace pour l'atteinte des résultats du projet. L'accompagnement psychosocial a été apprécié par 26% des répondant.e.s. Enfin 17% des répondant.e.s ont cité la justice et droits comme acquis du projet.

**Analyse du niveau d'atteinte des cibles** : le projet a particulièrement ciblé les victimes de VBG femmes et hommes. A mi-parcours un total de 3 818 personnes (2 690 femmes et 1 128 hommes) ont été sensibilisées sur les stéréotypes liés au genre à travers diverses séances organisées au sein des communautés locales. En fin de projet on a atteint 4996 personnes touchées par les activités de sensibilisation. Le nombre de cas de victimes de VBG identifié et pris en charge est estimé à un total de 436 personnes dont 390 femmes et 46 hommes. Les résultats montrent qu'on a touché plus de femmes (89%) victimes de VBG que d'hommes (11%). Ce résultat pourrait contribuer à l'atteinte de l'objectif de réduire les inégalités femmes et hommes.

Pour un leader communautaire du centre-nord « *Les PDI font confiance aux leaders communautaires. Si une organisation vient au niveau des sites pour mener une activité sans associer les leaders communautaires pour informer et mobiliser, les PDI ne vont pas s'intéresser* ».



**Conclusion sur l'efficacité du projet** : les objectifs du projet sont atteints en termes d'efficacité, avec la majorité des activités réalisées (98%). Bien que certaines insuffisances aient été relevées, tels que l'absence de cadre appropriés pour les activités des Assistants juridiques notamment le manque de local, l'absence de site officiel de PDI à Fada rendant difficile le monitoring des cas de VBG, et la décision de suspension des financements à l'endroit des OSC, la performance du projet est fort appréciable.

#### 5.4. Analyse de l'efficacité du projet

L'efficacité concerne l'utilisation rationnelle des moyens mis à disposition et vise à analyser si les objectifs ont été atteints à moindre coût (financier, humain et organisationnel). Le critère d'efficacité tend à repérer si l'on a fait les bons choix pour optimiser qualitativement et quantitativement les ressources mises à disposition pour la réalisation des activités.

Sur la base de la situation d'exécution budgétaire du projet au 31 mars 2025, nous présentons ci-dessous les taux de consommation en fonction des différents résultats

Résultats	Budget prévisionnel	Exécution Budgétaire	Taux de réalisation
R1	28 059 100	25 555 600,00	91%
R2	3 696 000	4 387 000,00	119%
R3	8 691 550	9 276 300,00	107%
Global	40 446 650	39 218 900	97%

Nous notons que le projet est doté d'un budget global de 78 684 619,94 francs CFA et d'une équipe de coordination pour assurer sa mise en œuvre. Selon, la répartition budgétaire un montant de 40 446 650 francs CFA est dédié aux différentes actions du projet.

Sur la base des différentes documentations disponibles, notamment, la situation d'exécution budgétaire du projet, les rapports financiers, annuels et mi-parcours, nous notons que l'ensemble des activités planifiées dans le cadre du projet ont été réalisées avec un taux d'exécution de 100% au 31 Mars 2025.

Par ailleurs, les taux de consommation ci-dessous en lien avec les différents résultats donnent des indications satisfaisantes en ce qui concerne l'efficacité du projet.

**Résultat 1 :** *Assistance juridique* : le taux de consommation relevé est de 91% il convient de noter que toutes les activités ont été réalisées et qu'une partie des reliquats a été utilisé pour organiser des activités de renforcement de capacités au profit des assistants juridiques et du personnel.

**Résultat 2:** *les capacités techniques en matière de genre et les capacités organisationnelles du CQDJ & BN* : nous notons un dépassement du taux de consommation qui s'élève à 119%. Un réaménagement budgétaire a été nécessaire pour assurer l'élaboration du Policy brief sur les bonnes pratiques en matière de VBG dont le budget a été sous-estimé.

**Résultat 3 :** *les bonnes pratiques en matière de VBG* : nous notons, un taux d'exécution de 107% dont un taux de consommation de 100% concernant les coûts administratifs, il convient de noter qu'au niveau de la provision pour les imprévus, une partie du reliquat a permis de réaliser un film de capitalisation sur les acquis du projet.

**Conclusion sur l'efficacité du projet :** En nous référant aux différents taux de consommations budgétaire, et aux données collectées auprès des différentes parties impliquées dans la mise en œuvre du projet, il y a lieu de confirmer l'efficacité des résultats d'autant plus que les bénéficiaires eux-mêmes ont exprimé leur satisfaction par rapport aux différentes actions planifiées et réalisées en matière de référencement des victimes de VBG, de renforcement de capacités des parties prenantes du projet et de sensibilisation des populations.

## 5.5. Analyse des effets/impacts du projet

L'impact est généralement mesuré après la fin de l'intervention. Au regard du fait que le projet est en cours d'achèvement, il s'agit beaucoup plus de résultats intermédiaires/effets. Néanmoins, l'analyse de l'impact du projet a été faite en tenant compte du niveau d'atteinte des principaux indicateurs du résultat ultime.

Le niveau d'atteinte global des indicateurs est satisfaisant mais on note que la majorité sont des indicateurs d'extrants ce qui ne permet pas d'apprécier à fond les effets produits. A partir des entretiens réalisés, on est unanime que le projet a apporté un changement de mentalité sur la problématique des VBG.

Les sessions de sensibilisation et de formation sur les droits des femmes et les mécanismes de protection ont permis aux bénéficiaires de mieux se défendre face aux injustices. Les activités de sensibilisation à grande échelle (émissions radio, discussions communautaires, focus groups) ont permis de déconstruire les préjugés sur les VBG et de promouvoir un environnement plus protecteur pour les femmes et les filles.

L'implication des leaders communautaires, religieux et coutumiers a contribué à une meilleure acceptation des survivantes dans leurs communautés. Les autorités locales et les organisations communautaires ont été renforcées pour mieux répondre aux cas de VBG et prévenir de nouvelles violences.

Les PDI victimes de violences basées sur le genre (VBG) ont pu bénéficier d'une assistance juridique gratuite, leur permettant de mieux comprendre leurs droits et d'engager des actions en justice contre les auteurs. La mise en relation avec les acteurs de la chaîne pénale (juges, avocats, greffiers, police judiciaire) a facilité le dépôt de plaintes et le suivi des dossiers. Les victimes ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial, essentiel pour surmonter les traumatismes liés aux violences subies. La mise en place d'un cadre de référencement entre les services

sociaux, judiciaires et humanitaires a amélioré la coordination des interventions et renforcé la prise en charge globale.

*Il ressort des entretiens que le projet a permis « la prise de conscience, le changement de mentalité » (témoignage d'un Assistant psychosocial à Kaya), un autre témoignage est celui d'un Assistant juridique de la région de l'Est « Nos interventions ont généré beaucoup de changement puisque les victimes elles-mêmes nous appelaient pour des conseils ».*

*« Les communautés se sont appropriées la lutte contre les VBG grâce à la sensibilisation porte à porte, dans les mosquées et les églises. » (Propos d'un leader communautaire de la région de l'Est), en outre, un autre témoignage montre que « Le projet a contribué à la réduction de l'inégalité hommes-femmes à travers la sensibilisation et la prise en charge des victimes. » (Propos d'une survivante de l'Est) « Comme changement réel, j'ai constaté que plusieurs barrières ont été brisées, des pratiques coutumières sont en train d'être délaissées et l'on remarque aujourd'hui que ce que l'homme ne faisait pas avant il peut le faire pour le bien-être de la femme et vice versa ».*

**Conclusion sur les effets/impacts** : *l'ensemble des effets combinés du projet ont permis une transformation notable des mentalités et plus de possibilités aux victimes de VGB pour dénoncer et se faire prendre en charge. En facilitant l'accès aux services on note une meilleure prise en charge des femmes d'où une réduction des inégalités homme femme.*

## **5.6. Durabilité des effets du projet**

Il s'agit d'apprécier la pérennité du projet, de l'enquête effectuée auprès des acteurs du projet, il apparaît que l'approche développée par le projet constitue un réel facteur de durabilité des actions entreprises. Sur le plan de l'ancrage du projet, les activités des cliniques juridiques, des services judiciaires et des OSC communautaires constituent également un gage de pérennisation de l'intervention. L'engagement des leaders communautaires constitue également un facteur de durabilité pour la poursuite des activités.

Par ailleurs, le renforcement de capacités techniques et organisationnelles des OSC impliquées dans la mise en œuvre du projet permet de développer des compétences pour soutenir les actions de pérennisation. La plupart des personnes rencontrées dans le cadre de l'évaluation sont d'avis que le projet a apporté une plus-value dans leur localité en matière d'assistance psychosociale, juridique et judiciaire aux victimes.

Un des volets de ce projet est axé sur la capitalisation des actions mises en œuvre en ce qui concerne les acquis, les leçons apprises et les bonnes pratiques. Le policy brief

élaboré sur les bonnes pratiques en matière d'égalité de genre pourrait contribuer à inscrire le projet dans une trajectoire de durabilité des acquis s'il est partagé auprès des acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG et utilisé pour assurer la promotion des bonnes pratiques en matière d'égalité de genre.

Toutefois, la mission a noté des risques de déperdition de certains acquis du projet du fait que les populations hôtes qui devraient aussi contribuer à l'implémentation des activités ont été faiblement impliquées dans le processus de mise en œuvre.

## **VI. APPRENTISSAGES : BONNES PRATIQUES ET ENSEIGNEMENTS TIRES**

Au terme de la mission d'évaluation, plusieurs bonnes pratiques et enseignements peuvent être tirées de la mise en œuvre du projet et ce, tant au niveau de l'approche de travail qu'au niveau du renforcement de la prise en compte des besoins des bénéficiaires et acteurs. Ainsi, on peut relever les bonnes pratiques et leçons apprises ci-après :

### **6.1 Bonnes pratiques**

- L'implication des leaders communautaires dans les activités communautaires et des actions de recours à la justice ;
- La mise en place des cliniques juridiques mobiles, pour faciliter l'accès à la justice des survivant.e.s ;
- L'implication de divers acteurs (PDI, OSC, acteurs judiciaires, leaders religieux, médias, autorités locales) a favorisé une meilleure appropriation du projet et son acceptation par les communautés ;
- La collaboration entre les acteurs de la chaîne pénale et les assistants juridiques a facilité l'accès aux services juridiques pour les victimes, notamment les femmes et les personnes vulnérables ;
- La présence d'équipes terrain dédiées (assistants juridiques et psychosociaux) a permis d'assurer un suivi efficace des bénéficiaires et de répondre directement à leurs besoins ;
- L'utilisation de différents canaux (conférences juridiques, focus groups, émissions radio, sensibilisation communautaire) a permis d'atteindre un large public et d'informer les communautés sur leurs droits et les mécanismes de protection existants.

## **6.2 Leçons apprises**

- L'implication de nombreux acteurs a pu entraîner des défis en matière de coordination, notamment en raison des différences de priorités et de méthodologies entre les parties prenantes ;
- La charge de travail élevée pour les équipes terrain (un seul assistant juridique et psychosocial par région) a pu limiter l'efficacité et la couverture du projet ;
- Malgré l'implication des leaders religieux et coutumiers, certaines résistances communautaires à l'égalité de genre et à l'accès à la justice pour les femmes ont pu freiner l'impact du projet ;
- Les conditions sécuritaires et l'éloignement de certaines localités ont pu compliquer l'accompagnement de proximité et le suivi des bénéficiaires.

## **VII. DIFFICULTES RELEVÉES**

Les entretiens, l'analyse des rapports et les ateliers d'évaluation et de capitalisation montrent que le projet a connu des difficultés de mise en œuvre non négligeables dont les principales portent sur :

- La crise diplomatique entre le Burkina Faso et la France qui a entraîné la suspension du projet pendant un certain temps ;
- L'interdiction des activités de sensibilisation de masse aux regards du contexte sécuritaire en début de projet dans les zones à fort défis sécuritaires telles que le région du centre nord et de l'Est;
- La validation tardive du plan de réaménagement qui a entraîné le démarrage tardif des activités réaménagées ;
- Le manque de local fixe et confidentiel pour le travail des Assistants au regard de la sensibilité des questions liées aux VBG ;
- La charge de travail élevée pour les équipes terrain (un seul assistant juridique et psychosocial par région) a pu limiter l'efficacité et la couverture du projet ;
- La persistance de certaines résistances communautaires à l'égalité de genre et à l'accès à la justice pour les femmes ont pu freiner l'impact du projet malgré l'implication des leaders religieux et coutumiers ;
- Les conditions sécuritaires et l'éloignement de certaines localités ont pu compliquer l'accompagnement de proximité et le suivi des bénéficiaires ;
- La faible budgétisation de certaines activités comme le suivi par les Assistants juridiques et psychosocial ;
- La forte demande d'assistance alimentaire par les PDI qui rend souvent difficile la mobilisation des populations ;
- Les limites et les contraintes de la loi ainsi que la stigmatisation n'encouragent pas les victimes à aller au bout du processus des procédures judiciaires.

Malgré ces difficultés, le consortium s'est montré résilient dans la mise en œuvre des activités en développant d'autres stratégies qui ont porté fruit. Il s'agit notamment des focus groupes en lieu et place des activités grand public et aussi la mise à disposition de kits de produits de première nécessité au profit des PDI les plus vulnérables.

## VIII. RECOMMANDATIONS

Pour des interventions futures, un ensemble de recommandations issus des entretiens, des ateliers d'évaluation à mi-parcours et de capitalisation et de l'analyse documentaire ont été faites par les différentes parties prenantes du projet.

Il est recommandé de :

Recommandations	Responsables	
	Consortium	Autres acteurs
Créer un espace « sûr » pour l'écoute des survivant-e-s, dans le bon respect de la confidentialité ;	Consortium	
Intégrer l'autonomisation économique des survivantes dans le paquet de prise en charge des VBG à travers la formation et le financement des AGR	Consortium	PTF
Intégrer l'assistance sociale dans tout le processus de prise en charge des victimes de violences basées sur le genre	Consortium	
Renforcer les mécanismes de coordination entre les différents acteurs (police, justice, services sociaux, OSC) pour une meilleure prise en charge des cas de VBG	Consortium	OSC, Acteurs humanitaires, PTF
Intensifier les sensibilisations auprès des communautés pour continuer à changer les mentalités concernant les droits des femmes et la lutte contre les VBG	Consortium	Leaders communautaires ; OSC, Acteurs humanitaires
Mettre en place des mécanismes communautaires pour veiller à la réduction des VBG	Consortium	Leaders communautaires ; OSC, Acteurs humanitaires
Poursuivre le plaidoyer au niveau national pour la promotion des droits des femmes dans le but de renforcer la répression des coupables de VBG	Consortium	
Maintenir le contact avec les relais communautaires et les autorités locales et nationales pour le suivi des plaidoyers	Consortium	

Renforcer les cliniques juridiques mobiles pour la prise en charge des victimes de VBG	Consortium	
Renforcer les partenariats avec les autorités locales et les leaders communautaires des zones cibles	Consortium	Service action humanitaire ; Leaders communautaires ; Service judiciaires
Mutualiser les efforts des différentes organisations intervenant dans la lutte contre les VBG dans les localités cibles	Consortium	OSC intervenants dans les deux régions
Renforcer le partenariat avec le fonds d'assistance judiciaire pour un accompagnement plus efficace des victimes de VBG	Consortium	
Renforcer les capacités des leaders communautaires à travers des mécanismes endogènes de gestion des cas	Consortium	
Renforcer la formation continue des acteurs judiciaires et communautaires	Consortium	

## **IX. CONCLUSION**

Le projet « Réduction des inégalités Femmes/Hommes à travers la facilitation de l'accès à la justice des victimes de violences basées sur le genre (VBG) dans la région du centre nord et de l'est du Burkina Faso » est appropriée et il s'agit d'un projet pertinent qui répond aux besoins des populations.

L'innovation majeure porte sur la clinique juridique mobile spécialisée VBG qui s'inscrit dans la continuité des actions du CQDJ en faveur de l'accès à la justice des populations vulnérables. Inspirée des expériences passées, cette initiative innove en adaptant cette approche aux besoins des victimes de VBG dans de nouvelles zones d'intervention. Les volets prise en charge et référencement pour accompagner les victimes de VBG à accéder à la justice a été également l'une des valeurs ajoutées du projet, même si la problématique du suivi physique des bénéficiaires s'est posée tout au long du processus de mise en œuvre.

Le projet a permis d'enclencher un processus de conscientisation sur les VBG et d'enregistrer des résultats jusqu'au niveau stratégique de prise de décision en intégrant dans une dynamique d'ensemble des acteurs étatiques et non étatiques.

Les principales forces du projet résident dans la pertinence de l'approche qui est bâtie autour d'un dispositif complémentaire aux efforts des juridictions pour promouvoir les droits des victimes de VBG. Elles sont perceptibles à travers les différentes activités déployées par les cliniques juridiques.

Le projet est adossé sur une vision globale et sur une approche holistique mais doit pour l'avenir prendre en compte les besoins vitaux. Par ailleurs il convient de noter que dans la mise en œuvre du projet certains défis ont été relevés en matière de prise en charge des survivantes, notamment, le volet accès à la justice mais aussi, la prise en charge des victimes de VBG dans les zones reculées.

# X. ANNEXES

## Annexe 1 : TDR de l'évaluation finale

### Termes De Référence

Recrutement d'un consultant pour assurer l'évaluation technique du projet « Réduction des inégalités Femmes/Hommes à travers la facilitation de l'accès à la justice des victimes de violences basées sur le genre (VBG), dans la région du centre nord et de l'Est du Burkina Faso »

Fonds Genre Sahel



Janvier 2025

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Centre pour la Qualité du Droit et la Justice (CQDJ), en consortium avec Beog Neere met en œuvre le projet de « **Réduction des inégalités Femmes/Hommes à travers la facilitation de l'accès à la justice des victimes de violences basées sur le genre (VBG) dans la région du centre nord et de l'est du Burkina Faso** » avec l'appui technique et financier du **Fond Genre Sahel (FGS) d'Expertise France (EF)**.

Débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2022, ce projet vise globalement à contribuer à la réduction des inégalités Femmes/Hommes à travers la facilitation de l'accès à la justice des victimes de VBG dans la région du centre nord et de l'est du Burkina Faso. Plus spécifiquement, il s'agit d'abord de fournir une assistance juridique, judiciaire et psychosociale aux victimes de VBG à travers la mise en place de cliniques juridiques au sein des sites de déplacés internes en vue de rendre celles-ci capables de réclamer leurs droits. Ensuite, de capitaliser et diffuser les bonnes pratiques en matière d'égalité de genre et renforcer la coordination entre les organisations intervenant dans le domaine.

A la fin de la mise en œuvre de cette phase du projet, une évaluation technique est envisagée afin d'analyser en profondeur la performance du projet, d'identifier les forces et les faiblesses, et de formuler des recommandations pour améliorer l'efficacité des futures interventions. En vue de cette évaluation technique, le CQDJ entend s'attacher les services d'un consultant. Cette évaluation technique permettra ainsi d'orienter les décisions stratégiques et d'optimiser l'impact du projet en matière de réduction des inégalités de genre, et de protection des droits des victimes de violences basées sur le genre dans les régions du Centre nord et de l'Est du Burkina.

Ces termes de référence sont conçus en vue de recruter un(e) consultant(e) pour l'évaluation technique dudit projet.

## II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

### 1. Objectifs

L'objectif global de cette évaluation est d'apprécier la mise en œuvre technique du projet afin de mesurer les progrès réalisés puis identifier les forces et les faiblesses et aboutir à des recommandations stratégiques pour une meilleure réduction des inégalités Femmes/Hommes à travers la facilitation de l'accès à la justice des victimes de violences basées sur le genre (VBG) dans les régions du Centre nord et de l'Est.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Evaluer l'efficacité et l'efficience, la pertinence et la durabilité des interventions du projet en mesurant leurs effets/impacts sur les bénéficiaires et la communauté ;
- Evaluer les acquis du projet en termes de changements induits de la mise en œuvre des activités du projet dans les zones d'intervention ;
- Evaluer la situation des indicateurs du projet ;
- Identifier les forces, les faiblesses et les défis rencontrés dans l'atteinte des résultats attendus,
- Proposer des recommandations pour améliorer les futures interventions, renforcer la coordination des acteurs et assurer la durabilité des actions mises en œuvre,
- Capitaliser les bonnes pratiques et les leçons apprises, en vue d'une meilleure répliquabilité et d'une optimisation des ressources.

## 2. Résultats Attendus

Les résultats attendus sont les suivants :

- l'efficacité et l'efficience, la pertinence et la durabilité des interventions du projet sont évaluées ;
- les acquis du projet en termes de changements induits de la mise en œuvre des activités du projet sont évalués ;
- la situation des indicateurs du projet est faite ;
- les forces, les faiblesses et les défis rencontrés dans l'atteinte des résultats attendus sont identifiées ;
- Des recommandations ont été faites pour améliorer les futures interventions ;
- De bonnes pratiques et des leçons apprises permettant une meilleure répliquabilité et optimisation des ressources sont capitalisées.

## III. METHODOLOGIE

L'évaluation sera réalisée en suivant une approche combinée qualitative et quantitative, comprenant notamment :

**Revue documentaire** : Analyse des documents du projet (rapports, études de cas, rapports financiers, etc.).

**Entretiens et focus groups** : Interviews avec les parties prenantes (bénéficiaires, acteurs de la justice, partenaires, etc.) pour obtenir des retours d'expérience.

**Enquête terrain** : Si possible, visites de terrain pour observer l'impact du projet sur le terrain et recueillir les témoignages des bénéficiaires.

**Analyse comparative** : Comparaison des résultats du projet avec les objectifs initiaux et les meilleures pratiques en matière d'accès à la justice et de lutte contre les violences basées sur le genre.

#### **IV. PROFIL RECHERCHE**

Le/la consultant (e) doit avoir le profil suivant :

- Diplôme supérieure en droit, sciences sociales, gestion de projet, étude du développement ou tout autre domaine pertinent ;
- Avoir une maîtrise parfaite dans l'évaluation des projets liés aux VBG, et l'accès à la justice au Burkina Faso ;
- Avoir un intérêt pour les droits humains ;
- Avoir une maîtrise des outils de collecte et d'analyse des données qualitatives et quantitatives ;
- Avoir une expérience dans la conduite d'études et consultations en lien avec le projet ;
- Avoir d'excellentes capacités d'analyse, de rédaction et de restitution des résultats.

#### **V. PROCEDURE DE SELECTION**

La sélection du consultant sera faite suivant la procédure de consultation restreinte du manuel de procédures administratives, financières et comptables du CQDJ.

#### **VI. DELAI**

La durée de la mission est de 20 jours à compter de la signature du contrat.

#### **VII. LIVRABLES ATTENDUS**

Les livrables attendus sont :

- Un chronogramme de démarrage détaillant la méthodologie et le plan de travail ;
- Un rapport provisoire incluant les premiers résultats et analyses collectés sur le terrain ;
- Un rapport final intégrant les recommandations et conclusions validées par les parties prenantes.

#### **VIII. SOUMISSION DES CANDIDATURES**

Les candidat(e)s intéressés sont invités à soumettre l'offre technique comportant un CV détaillé mettant en évidence les compétences et expériences pertinentes et financière à l'adresse

[awa.ouedraogo@cqdj.org](mailto:awa.ouedraogo@cqdj.org) avec en copie [contact@cqdj.org](mailto:contact@cqdj.org) avec pour objet *évaluation technique du projet « nom du projet »* au plus tard le 10 Février 2025.

Le consultant sera rémunéré sur la base d'un tarif journalier ou forfaitaire, selon l'expérience et les qualifications

## **Annexe 2 : Liste des documents consultés**

Intitulé	Documents
Formulaire de demande complète (document projet)	 DAJ_F051_v01 - RAP annexe A - Formulaire
Rapport narratif annuel 2024	 Rapport narratif annuel 2024_FGS_CQ
Rapport narratif annuel 2023	 Rapport narratif annuel 2023 FGS dec
Rapport narratif annuel 2022	 VF_Rapport annuel 2022 _ CQDJ&BN_Co
Rapport atelier d'évaluation à mi-parcours	 Rapport atelier evaluation mi parcour
Cadre logique	 M017_v02_Annexe I_C_Cadre logiqueCQI

### **Annexe 3 : Liste des profils rencontrés**

<b>Profils rencontrés</b>	<b>Régions</b>
Victimes de VBG	Centre-Nord et Est
Assistants juridiques et psychosociaux des cliniques juridiques	Centre-Nord et Est
Leaders communautaires	Centre-Nord et Est
OSC	Centre-Nord et Est
Services judiciaires	Centre-Nord et Est
Equipe du projet CQDJ	Centre-Nord et Est
Equipe du projet Beog Neere	Centre-Nord et Est